

Année 2023 - 2024  
**AUTORISATION PARENTALE**

Je soussigné(e), Madame, Monsieur.....  
Téléphone domicile..... Portable.....  
Téléphone travail.....  
Nom de l'élève..... Prénom.....

**SORTIE APRÈS LES COURS**

**AUTORISE** mon enfant à quitter l'école librement après son cours et dégage l'Agglomération du Choletais de toute responsabilité et cela quels que soient les incidents survenus après l'heure du cours.

**N'AUTORISE PAS** mon enfant à quitter l'école après son cours.  
Je viendrai donc le chercher à l'Ecole d'Arts du Choletais à la fin des cours dans un délai ne dépassant pas 5 minutes après le cours.

**SORTIE PÉDAGOGIQUE pendant le cours (exemple Musée)  
l'élève étant accompagné du professeur**

**AUTORISE**

**N'AUTORISE PAS**  
mon enfant à sortir pendant le cours accompagné de son professeur.

Dans le cadre de propositions pédagogiques de certains cours adolescents ou lors des résidences d'artistes, les élèves peuvent être amenés à sortir seuls du bâtiment pour, par exemple, prendre des photos, ou réaliser des dessins.

Autorisez-vous votre enfant à sortir seul du bâtiment, pour ces raisons ?

**OUI**                       **NON**

**IMPORTANT : toute absence d'un élève mineur au cours doit être impérativement signalée au secrétariat de l'Ecole d'Arts du Choletais, sinon les parents seront contactés pendant l'heure du cours.**

À..... le .....

Signature des parents :